

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 347

présenté par

M. Sirugue, Mme Marisol Touraine, M. Cahuzac, Mme Hoffman-Rispal, M. Philippe Martin
M. Lurel, Mme Delaunay, M. Marsac, Mme Oget, M. Rogemont, Mme Carrillon-Couvreur
M. Liebgott, Mme Génisson, M. Gille, Mme Iborra, M. Néri, Mme Biémouret, M. Bartolone
M. Manscour, Mme Bouillé, Mme Robin-Rodrigo, Mme Crozon
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

Après l'alinéa 94, insérer les neuf alinéas suivants :

« *Art. L. 262-27-1.* – L'insertion proposée aux bénéficiaires du revenu de solidarité active est définie avec eux. Elle prend, notamment, la forme de démarches et actions suivantes :

« 1° des actions d'évaluation, d'orientation et de remobilisation,

« 2° des actions permettant d'accomplir les démarches administratives et quotidiennes,

« 3° des prestations d'accompagnement social permettant de retrouver ou de développer une autonomie sociale,

« 4° des actions permettant l'accès à un logement,

« 5° des actions permettant d'effectuer une orientation professionnelle,

« 6° des actions permettant de s'engager dans une formation,

« 7° des actions permettant d'accéder à un emploi, contrat aidé ou contrat d'insertion par l'activité économique,

« 8° des actions visant à faciliter l'accès aux soins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de garantir aux personnes les plus éloignées de l'emploi et les plus désocialisées des actions visant à l'insertion dans la vie quotidienne qui ne soient pas uniquement axées vers un retour à l'emploi.